SERVICE PERISCOLAIRE DE
LA VILLE DE BOULAY-MOSELLE
ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS

NOM et Prénom de l'enfant : _____
Classe :_____

DOSSIER D'INSCRIPTION
(ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024)

(À remettre au service périscolaire avant le 13 juillet 2023)

La ville de Boulay-Moselle et la CC Houve Pays Boulageois organisent conjointement le service de restauration et d'accueil périscolaire/extrascolaire pour les enfants vivants ou scolarisés à Boulay. Ce formulaire d'inscription unique a pour but de vous permettre de ne remplir qu'un dossier pour les deux collectivités.

Notice :
Le dossier se compose des documents suivants à nous retourner complétés :

- D'une fiche famille en y joignant l'ensemble des documents demandés : attestation de quotient familial (CAF ou autre organisme de rattachement) de moins de 3 mois, attestation d'assurance responsabilité civile et assurance scolaire, photocopie des vaccinations figurant dans le carnet de santé de l'enfant,
- D'une autorisation parentale et d'une déclaration sur l'honneur
- D'une fiche individuelle par service (restauration et/ou accueil périscolaire/mercredis récréatifs) à remplir en autant d'exemplaires que d'enfants inscrits

COMPOSITION DU FOYER *(indiquer ci-dessous les personnes vivant au foyer)*

PARENT 1

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance : ……...

Nom d'époux(se) : ……

Prénoms : ……..

Téléphone domicile :…….

Téléphone portable : …….

Téléphone travail : …….

<u>Votre situation professionnelle</u> :

☐ Salarié(e) ☐ Autre cas (à préciser)

…….

Nom de votre employeur :

…….

Adresse complète de l'employeur :

……..…

……..……

PARENT 2

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance :…….…….

Nom d'époux(se) : ……..…….

Prénoms : ……

Téléphone domicile : …….……..

Téléphone portable : …….……..

Téléphone travail : …….…….

<u>Votre situation professionnelle</u> :

☐ Salarié(e) ☐ Autre cas (à préciser)

…….

Nom de votre employeur :

…….

Adresse complète de l'employeur :

……

……..……

SERVICE PERISCOLAIRE DE
LA VILLE DE BOULAY-MOSELLE
ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS

SITUATION FAMILIALE* :

Vous êtes (cochez une case) :

Marié(e) ☐ Célibataire ☐ En union libre ☐ Séparé(e) ☐

Divorcé(e) ☐ Veuf(ve) □ Pacsé(e) ☐

**joindre la décision du tribunal concernant l'enfant dans le cas d'une mesure judiciaire.*

Nombre d'enfants à charge vivant au foyer : ……

Vous êtes allocataire :

CAF : indiquer votre numéro d'allocataire : ……..……..

Autre régime : préciser la nature du régime et votre numéro d'allocataire :

…….……

Votre quotient familial (joindre obligatoirement une attestation de moins de 3 mois) :

……

En l'absence de ces renseignements, le tarif maximum sera appliqué automatiquement

ADRESSE (qui sera utilisée pour la facturation) :

N° …….. Rue ……..

Code postal : …… Ville : ……...

Adresse électronique : ……. @ ……....

ASSURANCES : (joindre attestation obligatoirement)

POLICE D'ASSURANCE	N° de police	Adresse de la Compagnie
Responsabilité civile		
Responsabilité individuelle		

SERVICE PERISCOLAIRE DE
LA VILLE DE BOULAY-MOSELLE
ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS

AUTORISATIONS ET ENGAGEMENT DES PARENTS

(à compléter obligatoirement)

Je soussigné(e) ……..…….

Responsable du (des enfants)…….
(Inscrire uniquement le(s) enfant(s) concerné(s) par le périscolaire ou extrascolaire)

AUTORISE :

- Le responsable de chaque structure périscolaire ou extrascolaire à prendre, en cas de nécessité, toutes mesures pour que les soins indispensables à l'état de santé de mon (mes) enfant(s) lui (leur) soient prodigués sans délai.
- Le cas échéant, le transport de mon (mes) enfant(s) par les moyens appropriés vers l'établissement hospitalier le plus proche
- Mon enfant à participer à toutes les sorties organisées par l'équipe d'animation y compris celles nécessitant un déplacement en bus
- Mon enfant à utiliser le bus pour les liaisons école – maison des Juniors - restauration
- L'équipe d'animation à photographier mon (mes) enfant(s) au cours des activités et des sorties et à diffuser ces photos dans le bulletin municipal, dans la presse, sur le site internet ou les réseaux sociaux de la commune et de la communauté de communes

M'ENGAGE :

- A respecter les règles de fonctionnement des différentes structures périscolaires et extrascolaires de la commune et de la communauté de communes consignées dans le règlement intérieur téléchargeable sur le site de la Mairie : https://boulay-moselle.fr
- A reprendre mon enfant si son comportement est jugé incompatible avec le respect du règlement
- A signer un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) si mon enfant a un problème de santé qui doit être pris en charge sur le temps périscolaire ou extrascolaire
- A signaler au service périscolaire/extrascolaire et à la communauté de communes par courrier ou par mail pour tout changement concernant la situation familiale, professionnelle, l'adresse ou le numéro de téléphone

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans le présent formulaire

Fait à ……, ……..……..

Signature du représentant légal :

SERVICE PERISCOLAIRE DE
LA VILLE DE BOULAY-MOSELLE
ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS

Je soussigné(e)……
(nom et prénom)

Responsable légal de……..……

……

……
(nom et prénom du ou des enfant(s))

Confirme avoir pris connaissance des règlements intérieurs des différents services (périscolaires/extrascolaire, restauration) téléchargeable sur le site de la commune de BOULAY-MOSELLE et sur le site de la communauté des communes et m'engage à le respecter.

Fait à ……...…

Le…….

Signature du représentant légal
Précédée de la mention « lu et approuvé »

SERVICE PERISCOLAIRE DE
LA VILLE DE BOULAY-MOSELLE
ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE/EXTRASCOLAIRE

(Nouveaux tarifs applicables à partir du 4 septembre 2023)

Prestations	Tranche 1 < 500	Tranche 1 < 500 tarif extérieur	Tranche 2 501-750	Tranche 2 501-750 tarif extérieur	Tranche 3 751-1000	Tranche 3 751-1000 tarif extérieur	Tranche 4 1001-1300	Tranche 4 1001-1300 tarif extérieur	Tranche 5 > 1300	Tranche 5 > 1300 tarif extérieur
ACCUEIL PERISCOLAIRE										
Matin avant la classe (forfait)	0,90 €	N	1,20 €	N	1,50 €	N	1,90 €	N	2,50 €	N
Soir après la classe (forfait 1h30 : 16h-17h30 et 17h30-19h)	1,35 €	N	1,80 €	N	2,25 €	N	2,85 €	N	3,75 €	N
MERCREDI										
Demi-journée sans repas : Matin (7h à 12h) ou après-midi (14h à 19h)	6,00 €	8,00 €	7,00 €	9,50 €	8,00 €	11,00 €	9,00 €	12,50 €	10,00 €	14,00 €
Demi-journée avec repas : Matin avec repas (7h à 14h) ou après-midi avec repas (12h à 19h)	10,00 €	14,00 €	11,00 €	15,50 €	12,00 €	17,00 €	13,00 €	18,50 €	14,00 €	20,00 €
Journée avec repas (7h à 19h)	12,00 €	17,00 €	15,00 €	21,00 €	18,00 €	25,00 €	21,00 €	29,00 €	23,00 €	32,00 €
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE										
La journée (de 7h à 19h)	15,00 €	21,00 €	16,00 €	22,00 €	17,00 €	23,00 €	18,00 €	24,00 €	20,00 €	26,00 €
La semaine (5 jours consécutifs)	75,00 €	105,00 €	80,00 €	110,00 €	85,00 €	115,00 €	90,00 €	120,00 €	100,00 €	130,00 €
FORFAIT DEPASSEMENT D'HORAIRE										
Forfait pour dépassement d'horaires (> 19h00)	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €

Réduction de 10 % pour le deuxième enfant (sauf sur les repas)
Réduction de 20 % à partir du troisième enfant et suivants (sauf sur les repas)

SERVICE PERISCOLAIRE DE
LA VILLE DE BOULAY-MOSELLE
ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Prestations	Tranche 1 < 500	Tranche 2 501-750	Tranche 3 751-1000	Tranche 4 1001-1300	Tranche 5 > 1300
RESTAURATION SCOLAIRE					
Ecole Les Lutins et Les Diablotins	1,00 €	1,00 €	1,00 €	2,50 €	3,80 €
Ecole Léon Krause*	1,00 €	1,00 €	1,00 €	2,70 €	4,30 €

(Proposition pour validation au Conseil Communautaire du 22 juin 2023)

*tarifs valables pour les enfants du primaire résidant dans les communes suivantes : BETTANGE – BOULAY (et HALLING-lès-BOULAY) – CONDE-NORTHEN – DENTING – EBLANGE – GOMELANGE – HELSTROFF-MACKER – GUINKIRCHEN – HOLLING – MEGANGE (RURANGE) – NARBEFONTAINE – OBERVISSE – VARIZE – VOLMERANGE-lès-BOULAY

Pour les enfants domiciliés dans une autre commune, des frais supplémentaires de surveillance sont susceptibles d'être facturés. Pour en savoir plus, prendre contact avec la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois (tél. 03.87.79.52.90)